



Département des Pyrénées-Orientales

# COMMUNE DE VINÇA

## ARRETE DU MAIRE

### **N° 220915-078 : Réglementation TEMPORAIRE de la circulation et du stationnement à Vinça / Championnat Départemental de Pétanque.**

#### **Le Maire de la Commune de Vinça,**

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** la demande de l'Association Pétanque Vinçanaise représentée par Monsieur Antoine GEA, domicilié à Vinça (66320), en vue d'organiser la finale du Championnat départemental de Pétanque, les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 à la Promenade (foirail) et au parking Paul Coueffec ;

**Considérant** qu'afin de garantir la bonne organisation de la manifestation et la sécurité du public, des usagers, des participants et des organisateurs, il est nécessaire d'édicter des restrictions à la circulation et au stationnement au parking Paul Coueffec ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le samedi 17 septembre 2022, de 8 heures à 21 heures, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits au parking Paul Coueffec (situé rue du Château) sur un périmètre délimité par barrière et rubalise en partie nord de celui-ci ;

**Article 2** : Durant cette période, une portion en partie Sud du parking Paul Coueffec restera autorisée au stationnement.

**Article 4** : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par l'organisateur.

**Article 5** : Tout véhicule stationné dans le périmètre défini à l'article 1<sup>er</sup> pourra à la demande des autorités compétentes, être enlevé.

**Article 6** : MM. le Secrétaire Général de Mairie, le Responsable des Services Techniques de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille-sur-Têt, le Commandant du Peloton d'Intervention Rapide de Gendarmerie de Vinça et les Agents de Surveillance de la Voie Publique de Vinça sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le jeudi 15 septembre 2022.



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Arrêté non soumis à transmission au représentant de l'État dans le département (article L2131-2 du CGCT)  
Publié sur le site Internet de la Mairie le 16 septembre 2022.

Commune de Vinça – Libertés publiques et pouvoirs de police / Police Municipale / Domaine 6.1